27 SENSIBILISATION AUX RISQUES MAJEURS

RESUME DE L'ACTION :

Dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à la citoyenneté, menée par la ville de Nice, l'Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques de la ville, propose aux écoles niçoises de bénéficier d'ateliers de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

Ses interventions sont assurées par les agents de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Ce programme permet aux enfants de prendre conscience des risques majeurs qui peuvent affecter notre territoire et plus particulièrement chaque école. Ainsi, séismes, inondations, feux de forêts, mouvements de terrain, événements météorologiques ou transports de matières dangereuses n'auront plus de secret pour les jeunes niçois.

Objectifs :

- Informer les élèves des risques majeurs auxquels sont exposées leur commune et leur école;
- Connaître les consignes de sécurité pour se protéger;
- Acquérir les bons réflexes en situation;
- Devenir acteur de sa propre sauvegarde.

Public visé : CM1
Date de mise en œuvre : dès Octobre 2024
Périodicité de l'action : Année scolaire 2024/2025

Durée de l'activité : 3H
Lieu de l'action : à l'école

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr
Le Service de Prévention Primaire transmet les candidatures à la Réserve Communale de Sécurité Civile de la Ville de Nice, qui planifiera en collaboration avec les classes inscrites, les temps d'interventions.

Contact : touscitoyens@ville-nice.fr